

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 15 décembre 2021

Le Conseil national reconnaît le niveau élevé du bien-être animal

Le Conseil national rejette l'initiative sur l'élevage intensif, de même que le contre-projet du gouvernement et son renvoi en commission. L'Union suisse des paysans salue ces décisions. L'urgence n'est pas à l'ordre du jour : l'excellente qualité de l'élevage des animaux en Suisse est unique au monde et se voit sans cesse améliorée. De plus, l'offre en denrées alimentaires d'origine animale remplissant des exigences encore plus strictes est suffisante.

Le Conseil national a débattu l'initiative sur l'élevage intensif, de même que le contre-projet du gouvernement et son renvoi en commission tel que demandé par certains milieux. La Chambre basse a rejeté ces trois objets. Pour l'Union suisse des paysans, ces décisions sont correctes. La Suisse se distingue par l'une des législations sur la protection des animaux les plus strictes au monde, un niveau de bien-être animal particulièrement élevé grâce à des programmes complémentaires et des labels certes volontaires mais très prisés, des effectifs maximaux d'animaux par exploitation prévus par la loi, ainsi qu'un système de contrôle efficace. De plus, l'offre en denrées alimentaires d'origine animale est suffisante pour répondre à des exigences encore plus strictes de la part des consommateurs.

L'initiative imposerait à l'élevage de se conformer aux directives bio, privant ainsi la population de la liberté de choix et donnant lieu à une hausse massive des prix des produits d'origine animale en Suisse. Elle nécessiterait aussi des milliers d'étables supplémentaires, ce qui serait en totale opposition avec la politique d'aménagement du territoire. Le contre-projet, pour sa part, aborde la question sous un autre angle. Il aurait des répercussions très importantes avant tout sur les exploitations bovines et frapperait de plein fouet l'agriculture des régions de montagne. Dans ce cas aussi, il en résulterait un grand nombre de mises en conformité de bâtiments, dont certaines ne seraient pas du tout réalisables, ainsi qu'un renchérissement de la production. Qui plus est, le contre-projet ne vise que la production indigène : aucune obligation nouvelle ne concernerait les importations. En outre, compte tenu des délais en vigueur, renvoyer le contre-projet en commission pour une procédure supplémentaire n'est ni nécessaire, ni possible et engendrerait une charge de travail supplémentaires et des retards.

Renseignements :

Markus Ritter, président de l'Union suisse des paysans, tél. 079 300 56 93

Martin Rufer, directeur de l'Union suisse des paysans, tél. 078 803 45 54

www.sbv-usp.ch